351.88(4) 075:32.

FOTO-BIZ
No. 70669

REUNION DES SIX MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES

Secrétariat

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES SIX MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES A STRASBOURG, LE 9 MARS 1953.

351 E.

© Collectie Griffiths (Universiteit Leiden) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01203

RÉUNION DES SIX MINISTRES
DES AFFAIRES ETRANGERES

Secrétariat

Luxembourg, le 16 mars 1953
P/53/PV-2

Procès-Verbal de la Réunion des Six Ministres des Affaires Etrangères à Strasbourg, le 9 mars 1953.

Etaient présents:

Allemagne:

M. Dr. Konrad ADENAUER, Chancelier Fédéral et Ministre Fédéral des Affaires Etrangères,

Belgique:

M. Paul VAN ZEELAND, Ministre des Affaires Etrangères,

France:

M. Georges BIDAULT, Ministre des Affaires Etrangères,

Italie:

M. Alcide de GASPERI, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères,

Luxembourg:

M. Joseph BECH, Ministre des Affaires Etrangères,

Pays-Bas:

M. J.W. BEIJEN, Ministre des Affaires Etrangères.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de M. BIDAULT, Ministre des Affaires Etrangères, Président.

251 f.

Le Président rappelle que les six Ministres se sont réunis pour avoir un échange de vue au sujet de la cérémonie de remise du projet de Traité instituant la Communauté Politique Européenne et sur la suite à donner à ce projet. Il invite M. BEIJEN, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas à exposer la substance du mémorandum néerlandais du 9 mars 1953, traitant de la procédure à suivre pour l'étude du projet de Traité (Annexe 1).

M. BEIJEN remarque que d'après l'article 38 de la C.E.D., les Gouvernements des Etats membres devront dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle ils auront été saisis du projet de Traité instituant une Communauté Politique Européenne, convoquer une Conférence chargée d'examiner les dites propositions. Il croit qu'il serait utile d'examiner de quelle manière la Conférence pourrait être préparée. Pour faciliter d'une manière pratique le travail et assurer le succès de cette Conférence, il propose la création d'une Commission préparatoire, chargée de faire l'analyse des travaux de l'Assemblée ad Hoc et de préparer un ordre de jour.
M. Beijen voudrait éviter de créer l'impression qu'après la remise du projet il y aurait une pause et demande que la Commission préparatoire commence tout de suite ses travaux. Il faudrait examiner la genèse des textes. Les membres de l'Assemblée ad Hoc pourraient se joindre au travail de la Commission et expliquer utilement les textes.

M. DE GASPERI est convaincu que l'aboutissement de la Communauté Politique est lié à la ratification de la Communauté de Défense; cela ne doit pas empêcher les six Ministres de mener parallèlement les travaux pour arrêter leurs positions respectives dans le domaine de la Communauté Politique. Il appartient aux gouvernements de prendre, dans le cadre de leurs responsabilités, des décisions politiques précises au sujet du travail de l'Assemblée ad Hoc qu'ils avaient chargée d'élaborer un projet de Traité. Les questions plus techniques, pour l'étude desquelles il faudra plus de temps,

pourront être examinées ultérieurement. Il faut que M. le Président soit en mesure de dire dès maintenant au Président de l'Assemblée ad Hoc que les gouvernements convoqueront une Conférence intergouvernementale pour examiner le projet déposé par les parlementaires. Cette déclaration montrera que l'action pour réaliser la Communauté Politique n'est pas interrompue et que les gouvernements prennent l'affaire en main.
Il faudra fixer la date pour la prochaine réunion des six Ministres; cette réunion ne serait pas la réunion définitive mais elle permettrait aux Ministres d'échanger leurs réflexions à la suite des études qui auront été menées dans l'intervalle.

Quant à la proposition de M. Beijen, M. de Gasperi est d'accord sur le but qu'elle veut atteindre. Il pense que le Secrétariat devrait être chargé de ce travail. M. de Gasperi résume ses propositions en demandant de fixer une date pour la prochaine réunion des Ministres, de confier au Secrétariat du Conseil de Ministres le travail demandé par M. Beijen. De plus en ce qui concerne les rapports avec l'Assemblée ad Hoc, il est d'avis qu'il ne faudrait pas parler d'association mais de consultation ou d'échanges de vues.

M. AD NAUER marque son accord avec les propositions de M. de Gasperi, qu'il trouve à la fois raisonnables et justes.

M. VAN ZEELAND partage le souci de ses collègues de ne pas perdre de temps. La Conférence pourrait être convoquée dans les trois mois. Il est disposé à accepter également que le Conseil des six Ministres se réunisse dans l'intervalle pour examiner la situation. M. Van Zeeland se rallie aux propositions de M. de Gasperi, mais il voudrait néanmoins formuler une légère réserve: il n'est pas certain qu'une consultation de l'Assemblée, lors de la réunion des six Ministres, soit nécessaire. A ce sujet il estime que l'Assemblée a terminé sa tâche et son existence; des consultations sur le plan national permettront d'utiliser opportunément l'expérience des parlementaires.

M. BIDAULT constate qu'il y a accord entre les six Ministres pour convoquer dans les trois mois une Conférence. M. Van Zeeland vient de faire remarquer que l'Assemblée ad Hoc s'éteignait avec la remise du projet. M. Bidault pense qu'il n'y a probablement pas lieu de souligner ce phénomène d'ailleurs parfaitement conforme avec la légalité internationale.

M. DE GASPERI précise certains aspects de ses propositions. Il serait opportun: de ne pas considérer la Conférence comme une Conférence diplomatique mais comme une Conférence intergouvernementale; -de ne pas fermer la porte à la possibilité de consulter les parlementaires sur le plan supranational; -d'avoir une réunion après un délai de deux mois quand le projet aura été étudié et chacun se sera formé une opinion sur les questions de fond.

M. VANZEELAND marque son accord avec M. de Gasperi en ce qui concerne la notion de Conférence intergouvernementale. Il pense qu'il est opportun que les Ministres se réunissent de nouveau dans deux mois. Toutefois les Ministres ne pourront pas tenir eux-mêmes la Conférence, puisqu'il s'agit là d'une étude approfondie, de l'élaboration d'un Traité de grande envergure. M. Van Zeeland est donc d'avis que les six Ministres se rencontrent dans deux mois pour poser des questions préalables touchant à des points essentiels clairement définis.

M. BEIJEN se rallie aux propositions de M. de Gasperi. Il importe de décider dès maintenant que les Ministres se réuniront dans deux mois. Cette réunion devant être préparée, il voudrait savoir si le Secrétariat est à même d'assumer cette tâche. Il estime qu'il faudra trouver un moyen pour avoir des rapports avec les parlementaires de façon à bien comprendre les travaux auxquels l'Assemblée ad Hoc s'est livrée.

M. ADENAUER pense que le moment viendra où les gouvernements devront prendre position sur tel ou tel point précis. Il ne voit pas comment les Ministres pourront le faire sans la représentation

de ceux qui ont élaboré les conclusions sur lesquelles les gouvernements ont à prendre position.

M. VAN ZEELAND tout en marquant à nouveau son accord au sujet des propositions telles qu'elles ont été formulées par M. de Gasperi, précise que le gouvernement belge ne pourra pas prendre des engagements sur des points déterminés du projet pendant une réunion de Ministres, tant que la Conférence chargée d'examiner le projet ne se sera pas livrée à une étude approfondie. Il faudra que la Conférence procède à l'examen, article par article en réservant l'accord final jusqu'à ce que l'étude soit terminée. Il estime qu'en allant trop vite, on risque de mettre en danger la construction de l'Europe.

M. BECH déclare faire siennes les vues exprimées par M. Van Zeeland.

M. ADENAUER pense que au cours d'une réunion du genre de celle qui est proposée par M. de Gasperi, les Ministres devront prendre - au sujet des problèmes posés par le projet de l'Assemblée - des décisions qui ne seront pas définitives puisqu'ils devront faire rapport à leurs cabinets.

M. BIDAULT précise que la Conférence des représentants gouvernementaux se réunira endéans les trois mois selon la procédure prévue par l'article 38; il ne s'agira pas d'une Conférence diplomatique mais d'une Conférence intergouvernementale. Dans deux mois, il pourrait y avoir une réunion des six Ministres pour examiner la situation telle qu'elle se présentera à ce moment. La consultation sur le plan international des éléments dirigeants de l'Assemblée ad Hoc pourraient faire objet des discussions des six Ministres lors de leur prochaine réunion.
Cette procédure correspond à ce qui avait été prévu dans la lettre adressée le 23 octobre par le Secrétaire du Conseil au Président de l'Assemblée ad Hoc.

M. DE GASPERI demande que le Secrétariat fasse une analyse des difficultés et reçoive les objections des divers gouvernements. Les Ministres disposeront ainsi d'un commentaire du projet pour la prochaine réunion, qu'il propose de tenir le 9 mai.

M. BIDAULT est d'accord avec M. de Gasperi: que le Secrétariat se mette au travail et que chaque Gouvernement s'entoure des conseils et des avis qui lui sont indispensables. La décision concernant la consultation de l'Assemblée ad Hoc pourra être prise lors de la prochaine réunion. M. Bidault se propose de faire une mise au point écrite sur l'ensemble de cette procédure.
La prochaine réunion est fixée au 12 mai 1953.
M. Bidault donne ensuite lecture de certains passages de l'allocution qu'il se propose d'adresser à l'Assemblée ad Hoc, à l'occasion de la remise du projet de Traité. (Annexe 2)

La séance est levée à 19 heures.

Annexes:

1) Mémorandum du Gouvernement des Pays-Bas en date du 9 mars 1953.
2) Allocution de M. Georges BIDAULT, Ministre des Affaires Etrangères de France, à l'occasion de la remise du projet de Traité.
3) Communiqué de Presse.